

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 8 JUILLET 2004

Etaient présents : Mr MOUTTON, Adjoint, Mmes BLANC, LEANDRE, LEMAITRE, ROLLI
Mrs CARETTI, COLLOMBET, , GIGI, GIROD, LEVRIER

Absents excusés : Mrs ARMAND (en réunion des Maires du Pays de Gex, PERAY (pouvoir à Mme Blanc), COLLET (pouvoir à Mme Léandre), DAVIS (pouvoir à M. Collombet), MARTINEK, RABILLER, ZAMORA

Ouverture de la séance à 20h.

1. Mme Blanc est élue secrétaire de séance à l'unanimité

2. Approbation des Compte-rendu :

2.1 .CM du 3 juin 2004.

Modifications apportées par M. Collet :

5.1.2. – Relation sociétés

Compte rendu de l'Assemblée Générale de la bibliothèque par M. COLLET en l'absence de Mme ROLLI

5.1.3. - Environnement patrimoine

Le Conseil Municipal suit l'avis de la commission

Acceptée à l'unanimité

2.2. CM du 29 juin

Mme Léandre avait le pouvoir de Mme Lemaître

Acceptée à l'unanimité

3. DELIBERATIONS :

3.1. CONVENTION POUR LOCATION D'UNE LICENCE IV DE DEBITS DE BOISSONS AU PROFIT DE LA SARL TREZ-SPORT.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que suite au changement d'exploitation du fond de commerce de la SARL Trez-Sport, en date du 23 juin04, il y aura lieu d'établir une convention avec le nouveau gérant.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de louer à la SARL TREZ-SPORT, dont le siège est à Greny-Péron, représentée par M. Guillerminet Laurent, une licence IV de débit de boissons au prix de 100 € par mois,
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention de location à intervenir et toutes pièces s'y rapportant,
- DIT que cette licence pourra être vendue à tout moment à la demande de la SARL TREZ-SPORT à son coût réel d'acquisition,
- DIT que la convention signée avec M. Guioton Alain, ancien gérant de la SARL Trez-Sport, est caduque,

Acceptée à l'unanimité

3.2. CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT COMMUNALE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- *d'adhérer, en vertu du titre XI des statuts de la FNCOFOR, pendant 5 ans, à la politique de qualité de gestion forestière durable définie par PEFC Rhône-Alpes ;*
 - de s'engager à respecter le « Cahier des charges du propriétaire forestier de Rhône-Alpes engagé dans la politique de qualité de la gestion forestière durable de PEFC Rhône-Alpes » *(ci-joint)* ;
 - de s'engager à ne réaliser aucune des pratiques entrant dans le champ des non-conformités identifiées par l'Association Française de Certification Forestière et par le référentiel régional ;
 - de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandées par PEFC Rhône-Alpes en cas de non-conformité des pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire ;
 - de s'engager à faciliter la mission de PEFC Rhône-Alpes et de l'organisme certificateur amenés à effectuer des sondages de conformité dans les forêts certifiées, et les autorise à cet effet, à titre strictement confidentiel, à consulter le document de gestion attaché à sa forêt ;
 - de s'engager à doter sa forêt, au cas où elle ne présenterait pas à ce jour l'une des garanties de gestion forestière durable, d'un document de gestion, dans un délai maximum de 3 ans à compter de la date de signature de la présente adhésion ;
 - d'accepter que l'adhésion de la commune soit rendue publique ;
 - de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois *(ci-joint)* qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;
 - de s'engager à respecter les statuts des associations et notamment à payer une cotisation annuelle. Pour 2004, concernant PEFC, la Fédération prendra à sa charge 0.05 euro par hectare et 10 euros de frais fixes ;
- de charger le maire ou son adjoint de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

Acceptée à l'unanimité

3.3. INTEGRATION DU LOTISSEMENT « LA COMBE DE PERON » DANS LA VOIRIE COMMUNALE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conventions signées avec les propriétaires des lots 1 à 5 du lotissement « La Combe de Péron » pour la rétrocession à titre gratuit de la voie de ce lotissement à la commune de Péron.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

-DECIDE de classer dans la voirie communale la voie du lotissement de « La Combe de Péron ».

-SOLLICITE en conséquence une mise à l'enquête publique en application du décret n° 76 790 du 20 août 1976.

Acceptée à l'unanimité

3.4. AVENANT N°2 AU CONTRAT D’AFFERMAGE POUR LA GESTION DELEGUEE DE L’AUBERGE COMMUNALE « LA FRUITIERE ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par contrat d’affermage en date du 12 octobre 2002, la commune de Péron a confié à M. et Mme NEDELEC la gestion déléguée de l’auberge communale « la Fruitière ».

Les travaux de réhabilitation n’étant pas éligibles au FCTVA, une demande d’assujettissement à la TVA avait été déposée auprès de la recette locale des impôts. Or, dernièrement, cette administration fiscale nous indiquait que nous ne pouvions être deux assujettis à la TVA (le délégataire l’étant d’office). Par conséquent, il y aurait lieu de prévoir un avenant n°2 au contrat afin de transférer ce droit à récupération de TVA au fermier, sous condition de rétrocession à la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes de l’avenant n°2 au contrat d’affermage en date du 12 octobre 2002 (principalement établi pour le transfert du droit à récupération de TVA par les gérants de l’auberge),
- AUTORISE le Maire, ou à défaut un adjoint délégué, à signer l’avenant n°2 à intervenir et toutes pièces s’y rapportant.

Acceptée à l’unanimité

3.5. DEMANDE DE SUBVENTION S.D.I.S. POUR EQUIPEMENT CPI.

M. le Maire rappelle aux membres présents qu’il avait été prévu lors du vote du Budget Primitif 2004 de pourvoir en matériel de sécurité le CPI pour un montant de 1 288,85 € ht (1 541,46 € ttc). De plus, suite à l’incorporation d’un nouveau sapeur-Pompier au sein du Centre, il a fallu l’équiper en habillement pour un montant de 239,24 € ht (286,14 € ttc). Certains de ces équipements étant subventionnés par le S.D.I.S., il y aurait lieu de demander la participation correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- SOLLICITE auprès du Service Départemental d’Incendie et de secours (S.D.I.S.) une subvention pour une dépense apparemment éligible de :
 - ◆ 217,69 € ht en habillement (subventionnable à 60 %),
 - ◆ 570,95 € ht en matériel d’incendie et de sécurité (subventionnable à 20 %).

Acceptée à l’unanimité

4.POINTS DIVERS

4.1. CLIS + création nouvelle classe.

Compte rendu de la commission des bâtiments du 24 juin 2004.

Nous attendons une réponse de l’Académie, nous confirmant la création de cette classe.

Actuellement 190 élèves sont présents à l’école de La Fontaine de Péron, soit un manque de 6 élèves pour la création d’une nouvelle classe.

4.2. Finances

* Ligne de trésorerie.

A ce jour, 50 000 € ont été débloqués et il reste 15 000 € en caisse.

Compte rendu de la réunion avec M. Pierrein, percepteur, du 30 juin 2004.

Présentation d’une proposition d’emprunt pour l’achat des terrains du collège et création de la CLIS.

4.3. Centre aéré

Compte rendu de la commission sociale du 23 juin 04.

Suite à la réunion avec Familles Rurales, cet organisme est chargé du recrutement d'un(e) directeur(trice) afin de monter toute la structure.

4.4. Z.A.C. de Logras

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera vu au conseil de septembre.

4.5. Place Saint-Antoine

Compte rendu de la réunion de réception des travaux du 24 juin 04.

M. Girod demande qu'une grille soit mise en limite avec M. Tignon, car toute l'eau coule sur la chaussée.

Le conseil ne veut pas payer la facture de S.A.E.V. vu les malfaçons constatées (dalles écornées, joints irréguliers, pierres desquamées, porphyres ne sont pas passés à l'acide, joints gélifs des murets, etc...) **Acceptée à l'unanimité.**

4.6. Vente de coupe de bois

Compte rendu de la vente du 15 juin 04

Non vendue à ce jour. Le prix de réserve n'ayant pas été atteint.

4.7. Mise en place de la Taxe Professionnelle unique

Compte rendu du conseil des Maires du 10 juin 04.

Simulation pour janvier 2005.

4.8. Assainissement Greny

Compte rendu de la réunion publique du 15 juin 04.

Une visite sera organisée en septembre 04 dans une ville équipée du même système d'épuration « micro filtration ».

4.9. PLU de St Jean de Gonville

La commune souhaite une concordance en limites communale, afin que les règlements soient semblables sur le même tènement.

4.10. ATTAC

Les documents sont disponibles en mairie.

M. Moutton fait remarquer que ce n'est pas le rôle du Conseil de se prononcer sur la politique européenne.

Le dossier est accessible à tous en mairie.

4.11. Collège

Il faut envisager l'achat du terrain de la succession Gourcier. D'autre part la commune de Thoiry utilisera le collège de Péron dans le cadre de la future carte scolaire.

4.12. Ecomarché

L'ouverture aura lieu en fin d'année ou en mars 2005 selon la volonté du gérant.

4.13. Divers

Mme Lemaître demande que les 3 bacs à fleurs en béton soient déplacés au croisement route de Lyon, rue de Bruel avant l'automne.

5 COMPTES-RENDUS

5.1.Commissions communales et réunions maire et adjoints :

5.1.1. - Permis de construire (M.Pera)

Présentation des demandes vues par la commission :

*** Réunion du 14 juin 04**

LOTISSEMENTS

AFV, en présence de M. Gros. Attendre les modifications :

-bassin de rétention

-diminution de la SHON

-plus de parking

-entrée lot n°1 et n°2 (bateau sur la voie publique)

-portail à 5m sur voie publique et privée

-pente toiture de 30 à 60 %

-éclairage du carrefour

-règlement par rapport aux limites de propriété pour la construction.

CERTIFICAT D'URBANISME

- Me LAURENT pour Mme GRENARD O. sur parcelle F1124 zone UB.
- Me LAURENT pour Mme GRENARD O. sur parcelle F1169 zone ND.
- Me LAURENT pour Mme GRENARD O. sur parcelle F615 zone NC.
- Me LAURENT pour Mme GRENARD O. sur parcelle F21 zone ND.
- Me LAURENT pour Mme GRENARD O. sur parcelle F1298 zone ND.
- Me LAURENT pour Mme GRENARD O. sur parcelle F423 zone ND.
- Me LAURENT pour Mme GRENARD O. sur parcelle F971 zone ND.
- Me LAURENT pour Mme GRENARD O. sur parcelle F1341-1342 zone ND.
- Me LAURENT pour Mme GRENARD O. sur parcelle F558-588 zone NC.
- Me LAURENT pour Mme GRENARD O. sur parcelle F313 zone NC.
- SCP ARMINJON pour M. BERGSMA sur parcelle C1392 Zone UBa.
- SCP GAUVIN pour M. REYNARD sur parcelle F2170 Zone Ua.
- SCP ARMINJON pour M. MALIN sur parcelle C1822 Zone UBa.
- SCP ARMINJON pour M. MALIN sur parcelle C1823 Zone UBa, en attente du plan du géomètre.

DECLARATION DE TRAVAUX

- M. REISER F., DT pour le remplacement d'un abri de jardin existant, avis favorable.
- M. ARISMENDI S., DT pour la construction d'un abri de jardin, dossier incomplet, à fournir le plan, avis défavorable.
- M. SANSELONE E., DT pour la transformation d'un abri de voiture en garage fermé, avis favorable.
- M MICHAUD Louis, DT pour la réhabilitation d'une maison existante et aménagement de combles. Dossier incomplet, manque les plans des étages avec coupe verticale + dim. des velux, avis défavorable.
- M. ROSA P., DT pour la création de velux, extension d'un muret existant, avis favorable, mais tuile sur le toit.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. FREDJ L., PC pour une villa, avis favorable, pas de sous-sol.
- M. STHIOUL D., PC pour une villa, dossier incomplet.
- M. FAVRE A., PC pour une villa, avis favorable. En attente du certificat de viabilisation.
- M. GIREL B., PC pour une villa, avis favorable.

*** réunion du 28 juin 2004 :**

RENSEIGNEMENT D'URBANISME

- SCP MONOD DALIN pour JEAN-MAIRET sur parcelle C1565 Zone Ubc
- SCP MONOD DALIN pour BEREZIAT sur parcelle C1565 Zone Ubc

CERTIFICAT D'URBANISME

- SCP DUCRET pour M. LEVRIER FERROLIET L. sur parcelle C1949 Zone Uba. Zone réservée n°4. DP au profit de la commune. Voir le niveau des EU pour raccordement en cas de création de sous-sol.

DECLARATION DE TRAVAUX

- M. DHOURY L., DT pour la construction de jardin, avis défavorable.
- M. CLERC B., DT pour la construction d'un abri à bois, avis favorable.
- M. ECOFFET R., DT pour la pose d'une clôture, avis favorable.
- M CARE JC, DT pour la pose de deux velux, avis favorable.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. MICHAUD L., PC pour la réhabilitation d'un appartement, avis favorable.
- M. GOUDARD, PC pour l'agrandissement d'une maison, avis défavorable.
- M. LEVRIER FERROLIET A., PC pour une villa, avis favorable.
- M. BORCA X., PC pour deux villas, avis défavorable.
- M. GIREL B., PC pour une villa, avis favorable.
- M. STHIOUL D., PC pour une villa, avis défavorable.

5.1.2. Relation société

5.1.2.1. Assemblée Générale du football

Compte rendu de la réunion du 11 juin 04 par M. Caretti.

Résultat satisfaisant au niveau de l'entente.

Gros problème au niveau de l'infrastructure à cause du manque de terrain.

5.1.2.2. Assemblée Générale comité des fêtes

Réunion du 1^{er} juillet 04

5.1.2.3. Relations avec les sociétés

Compte rendu de la réunion du 22 juin 04 par M. Collet

- Préparation du Forum des Associations du 11 septembre 2004 : besoins, publicité, mise en place....
- Communications diverses

5.1.2.4. Commission environnement

- Chemin des Landines : en état
- Chemin de La Roche : Dangereux à cause des motos et mise en place de chicanes.

5.1.2.5. Commission scolaire

Compte rendu du conseil d'école du 22 juin 04

5.1.2.6. Commission personnel

Compte rendu de la commission du 5 juillet 04

Une prochaine réunion aura lieu le 30 août 04 car les problèmes ne peuvent être résolus (CLIS + classe supplémentaire + maladie de madame Roig).

5.1.2.7. Commission cantine

Compte rendu de la réunion du 21 juin par M. Collet

- Bénéfice estimé fin juin : 80€
- Discussion de la prise en compte de la CLIS
- Prix des tickets repas :
 - *Augmentation du ticket enfant en septembre : de 4,20€ à 4,90€
 - *Augmentation du ticket adulte : de 5,50€ à 5,60€

Avenance n'a pas donné le montant de l'augmentation du repas fourni à ce jour

- Jusqu'à nouvel ordre, la garderie reste en l'état.

5.1.2.8. Commission déchet CCPG

Compte rendu de la réunion du 9 juin par M. Collet

- Collecte : bilan des points noirs des 10 communes du Nord Gessien
- Equipement des collectivités et particuliers en containers : pas terminé. Les DIB-BAG à puce sont en service
- Déchetterie publique de Bellegarde sera en délégation de service public
- Redevance des OM PERON : diminution estimée à -5% par rapport à 2003

5.1.2.9. SIDEFAGE

Compte rendu de la réunion du 1^{er} juillet par M. Collet

- Mise à jour du dossier « Installation classée » en cours
- Consultation lancée pour acquisition d'un camion (aire de stockage Etrembières ; prix : 90 000€) et d'un compacteur pour nouvelle station de transfert de Crozet
- Résultats de la campagne de mesure de dioxine : 0.06ng/m³ pour une ligne ; 0.12 ng/m³ pour l'autre. Limite : 0.10ng/m³

Le comité syndical a voté :

- Avenant au lot maçonnerie du nouveau centre administratif : 18 306,99 €HT (approfondissement des fondations)

5.1.2.10. CCPG- Commission culture

Compte rendu de la réunion du 16 juin par M. Collet

- Demande de subvention de l'association Virage (Siège social à PERON) pour organisation du concert gospel du 25 septembre 2004 à GEX : refusée .

Motif : l'association organise des concerts et des manifestations grand public à but d'évangélisation (Art. 2 : des statuts)

- Demande de subvention de la Maison de l'Europe (1 500 € environ, non défini à ce jour) pour « Exposition comparée du CERN et du Pays de Gex » à l'automne. La commission propose : 750€. Cette demande relève plutôt de la communication.
- Présentation du projet MG Edition : guide touristique du Pays de Gex. Renvoyé au tourisme. Risque de doublon avec les guides édités par les OT.
- Fort l'Ecluse : animatrice en poste
- Fort l'Ecluse : divers travaux d'éclairage effectués pour expo. (2 085€)
- Fort l'Ecluse : borne interactives pas encore installées à ce jour.

5.2. Commissions intercommunales :

5.2.1. Conseil communautaire

Compte rendu de la réunion du 24 juin 04

Vote des divers budgets.

5.2.2 Tourisme

Compte rendu de la réunion par M. Gigi.

- Etude sur le tourisme fluvial entre Gessien et le Fort.
- Commission sentier et demande d'un délégué dans chaque commune. M. Gigi est intéressé.

6 – COURRIER

- Courrier de la CCPG, attribuant une subvention de 9 000 € en faveur de la Semcoda pour la réalisation de 3 logements PLUS sur la commune.
- Courrier de Madame Desmaris confirmant l'annulation de la kermesse des aînés prévus le 29 septembre 2004.
- Courrier de l'Inspection Académique pour la division de l'organisation scolaire.
- Courrier de la Préfecture, confirmant le mandatement de la somme de 605,43€ au titre des amendes de police.
- Courrier de Mrs Deletraz pour l'achat des chemins ruraux de Champ Chaillot et du Mont.
- Courrier de la CCPG nous demandant de nommer un élu pour le « Chalet de la Loge », commission développement touristique.

SEANCE LEVEE A 22 H 30